

Accueil & habitat des gens du voyage

Recueil

-

Jurisprudence

Lois

Décrets

Circulaires

-

Textes en vigueur au 31 décembre 2012

Sommaire

1. Généralités

- Principes
- Obligations des communes

2. Schémas

- Elaboration
- Contenu
- Mise en œuvre

3. Equipements d'accueil

- Terrain de passage
- Aire de Petit Passage
- Aire Permanente d'Accueil
- Aire de Grand Passage
- Emplacement pour Grand Rassemblement
- Emplacement Provisoire

4. Financements :

- Investissement
- Fonctionnement
- Budget

5. Urbanisme :

- Règles générales
- Prise en compte de l'accueil et du SD
- Autorisations d'urbanisme

6. Contentieux :

- Pouvoir de police
- Expulsion
- Justice

7. Habitat :

- Règles générales
- Besoins en habitat
- Autorisations d'urbanisme

1. Généralités : Principes - obligations des communes

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Principes			
<p>Arrêt CE Ville de Lille/Ackermann du 2 décembre 1983 Excès de pouvoir du maire limitant le stationnement des nomades à 48h Liberté d'« aller et venir »</p>			<p>Circulaire n°86-370 du 16 décembre 1986 relative au stationnement des caravanes des GV Terrain de passage -1121 à 1123 toujours valables</p>
<p>Art.1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Principe général</p>			
Obligations des communes			
<p>Art. 28 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement Obligation de terrains aménagés pour les communes de + de 5000 habitants Arrêté municipal d'interdiction - abrogé partiellement par l'art. 10 de la loi 2000-614</p>			
<p>Art.1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II Inscription des communes au schéma - aires permanentes d'accueil > inscription des communes de réalisation, obligatoire pour celles de + 5000 hab. > destination et capacité des aires d'accueil > nature des actions à caractère social - respect des sites inscrits ou classés</p>			
<p>Art.10 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage Maintien des dispositions des 2 derniers alinéas de la loi 90-449 en absence de schéma approuvé</p>			
<p>Art. 15 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine Exonération d'accueil, à leur demande, pour les communes de + de 20 000 hab. avec moitié de leur population en ZUS</p>			

2. Schémas : élaboration - contenu - mise en oeuvre

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Elaboration			
Art.10 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Réexamen des schémas antérieurs			
Art.1 ^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Evaluation préalable des besoins III Modalités d'élaboration, d'approbation et de révision du schéma	Décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des GV		Circulaire NOR/IOC/A/10/22704/C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage Circulaire NOR/INT/D/06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des GV 3 Com. consultative départementale
IV Commission consultative			
V Coordination régionale			
Contenu			
Art.1 ^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II Contenu du schéma départemental : - aires permanentes d'accueil > inscription des communes de réalisation, obligatoire pour celles de + 5000 hab. > destination et capacité des aires d'accueil > nature des actions à caractère social - rassemblements traditionnels - en annexe, recensement des : > autorisations de stationnement de + de 3 mois pour les caravanes > terrains mis à disposition par les employeurs			

2. Schémas : élaboration - contenu - mise en oeuvre

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Mise en oeuvre			
Art.2 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Mise en œuvre du schéma II Mode de gestion des aires III Prorogation de 2 ans du délai de financement des aires d'accueil IV Délai supplémentaire			
Art.3 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Substitution de l'Etat			
Art.6 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Modalités des actions à caractère social			

3. Equipements d'accueil - Terrain de passage - APP- APA- AGP - EGR - EP

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Terrain de passage			
Arrêt CE Ville de Lille/Ackermann du 2 décembre 1983 Liberté d'« aller et venir »			Circulaire n°86-370 du 16 décembre 1986 relative au stationnement des caravanes des GV Terrain de passage -1121 à 1123 toujours valables
Aire de Petit Passage (APP)			
			Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Annexe : Tableau des aires pour le stationnement, l'accueil et l'habitat des GV
Aire Permanente d'Accueil (APA)			
Art.1 ^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II Contenu du schéma départemental : - aires permanentes d'accueil > destination et capacité des aires d'accueil > nature des actions à caractère social	Décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage Art. 1 : déf. de la place de caravane Art. 2 : équipement sanitaire minimum Art. 3 : I Règlement intérieur, gestion II Ramassage des OM III Rapport annuel		Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Annexe : Tableau des aires pour le stationnement, l'accueil et l'habitat des GV Cirulaire NOR/INT/D/06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des GV 1 Caractéristiques des APA

3. Equipements d'accueil - Terrain de passage - APP- APA- AGP - EGR - EP

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Aire de Grand Passage (AGP)			
Art.1 ^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II Contenu du schéma départemental : - rassemblements traditionnels			Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Annexe : Tableau des aires pour le stationnement, l'accueil et l'habitat des GV
			Circulaire UHC/DU1/11 n°2003-43 du 8 juillet 2003 relative aux grands rassemblements des gens du voyage : terrains de grand passage
			Circulaire NOR/IOC/D/12/08696/C du 23 mars 2012 relative à la préparation des stationnements estivaux des grands groupes de caravanes de GV - Modèle de lettre - Fiche d'état des lieux et technique - Liste des référents régionaux et des délégués départementaux de l'ASNIT
Emplacement pour Grand Rassemblement (EGR)			
Art.1 ^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II Contenu du schéma départemental : - rassemblements traditionnels			Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Annexe : Tableau des aires pour le stationnement, l'accueil et l'habitat des GV
			Circulaire UHC/DU1/11 n°2003-43 du 8 juillet 2003 relative aux grands rassemblements des gens du voyage : terrains de grand passage
Emplacement provisoire (EP)			
Art. 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Emplacement provisoire - agrément	Décret n°2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'art. 9 de la loi 2000-614		

4. Financements : investissement - fonctionnement - budget

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Investissement			
			Circulaire n°99-80 du 27 octobre 1999 relative au financement des aires d'accueil et de passage destinées aux gens du voyage Financement des APP - §6 en vigueur
Art. 4 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage Financement des AA (APA et AGP)	Décret n°2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage Plafonds de dépense subventionnable		Circulaire NOR/INT/D/06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des GV 2.1 Investissement des AA 2.1.1 Conditions d'attribution 2.1.2 Réhabilitations des AA existantes
Fonctionnement			
Titre V du livre VIII du CSS « Aides aux collectivités et organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ou gérant des AA des GV » Aide à la gestion II de l'art. L851-1 et L851-2 à L851-4 du CSS - créé par art. 5 de la loi 2000-614	Titre V du livre VIII du CSS « Aides aux collectivités et organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ou gérant des AA des GV » Aide à la gestion art. R851-1 à R851-7 du CSS Conditions d'attribution art. R852-1 à R852-3 Dispositions financières - créé par décret 2001-568 du 29 juin 2001	Arrêté du 28 mai 2004 relatif à la revalorisation des aides au logement Art. 7 Revalorisation du montant de l'AGAA	Circulaire DSS/2B/2001/372 du 24 juillet 2001 relative aux conditions d'attribution de l'aide aux communes ou aux EPCI gérant une ou plusieurs AA de GV prévue à l'art. L851-1 du CSS <i>modifiée par</i> Circulaire DSS/2 B n°2004-282 du 21 juin 2004 [...] relative à l'aide à la gestion des aires d'accueil des GV prévues à l'art. L851-1 du CSS Revalorisation du montant de l'AGAA
			Circulaire NOR/INT/D/06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des GV 2.2 Aide forfaitaire à la gestion
Art. 6 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Modalités des actions à caractère social II Financement par les CG du fonctionnement des aires			

4. Financements : investissement - fonctionnement - budget

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Budget			
Art. L2321-2 du CGCT 31° Dépenses obligatoires des communes - créé par art. 3 de la loi 2000-614			
Art. L2334-2 du CGCT §2 Prise en compte des places de caravanes pour le calcul de la DGF des communes et des EPCI - créé par art. 7 de la loi 2000-614	Art. R2334-1 du CGCT Prise en compte des places de caravanes pour le calcul de la DGF des communes et des EPCI - modifié par décret 2001-568		Circulaire NOR/INT/D/06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des GV 2.3 Majoration de la DGF

5. Urbanisme : règles générales - prise en compte de l'accueil et du SD - autorisations d'urbanisme

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Règles générales			
Art L121-1 du CU 2° Principe de mixité sociale et d'habitat non-discriminatoire dans les docs d'urba. - créé par art. 1 ^{er} de la loi 2000-1208			Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Titre V. Nouvelles dispositions du CU V.1 Règles générales
Prise en compte de l'accueil et du SD			
			Circulaire UHC/PS/26 n°2000-95 du 26 décembre 2000 relative aux priorités et modalités de contractualisation pour les contrats territoriaux dans les domaines relevant du METL IV 3 Prise en compte des besoins en matière d'accueil et d'habitat des GV dans les contrats d'agglomération et stratégie de réalisation intercommunale de terrains familiaux
			Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Titre V. Nouvelles dispositions du CU V.2 Prise en compte de l'accueil des GV et du SD d'accueil dans les règles d'urbanisme - dans le PLU - dans les cartes communales - les communes sans PLU
Art. L111-1-2 du CU 2° Prise en compte des aires d'accueil et des terrains de passage dans le RNU - créé par 1° de l'art. 8 de la loi 2000-614			V.3 Outils fonciers - terrains possédés par la commune droits de préemption - expropriation
	Art. R111-30 du CU Dispositions non applicables aux AA - créé par art. 1 du décret 2007-18		

5. Urbanisme : règles générales - prise en compte de l'accueil et du SD - autorisations d'urbanisme

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Autorisations d'urbanisme			
Art. L444-1 du CU Aménagement des terrains familiaux - créé par l'art. 15 de l'ord. 2005-1527	Art. R421-23 du CU Déclaration préalable obligatoire k) pour les aires d'accueil des GV - créé par art. 9 du décret 2007-18		
	Art. R443-1 du CU Permis d'aménager non-applicable aux AA - créé par art. 9 du décret 2007-18		

6. Contentieux : pouvoir de police - expulsion - justice

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Pouvoir de police			
Art. 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage I Arrêté municipal d'interdiction III Limites			Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614
Art. L5211-9-2 du CGCT §3 du I Transfert pouvoir de police du maire (art. 9 loi 2000-614) vers président EPCI II Arrêté de police pris par président EPCI seul - créé par art. 163 de la loi 2004-809			Titre VI. Pouvoirs des maires en matière d'interdiction de stationner et procédure d'expulsion VI.1 Arrêté d'interdiction de stationner - arrêté municipal - conséquences de l'arrêté municipal
Expulsion			
Art. 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II Procédure d'évacuation forcée Mise en demeure préfectorale pour les communes disposant d'un arrêté	Art. R811-10-1 du CJA Représentation du préfet devant la CAA - créé par l'art. 2 du décret 2007-1018		Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Titre VI. Pouvoirs des maires en matière d'interdiction de stationner et procédure d'expulsion VI.3 Enjeux de l'octroi de la force publique
Art. 9-1 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage Mise en demeure préfectorale pour les autres communes			Circulaire NOR/INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007 relative aux gens du voyage Procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain
Art. 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage III Limites IV Occupation d'un terrain privé à caractère économique			Circulaire NOR/IOC/K/10/16329/J du 24 juin 2010 relative à la lutte contre les campements illicites - confirmée par la circ. du 13 septembre 2010
			Circulaire du 13 septembre 2010 relative à la l'évacuation des campements illicites Remplace les dispositions antérieures Confirme la circ. du 24 juin 2010 - confirmée par arrêt CE du 7 avril 2011

6. Contentieux : pouvoir de police - expulsion - justice

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Justice			
Art. 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage II <i>bis</i> Recours mise en demeure			
Chap. IX du titre VII du livre VII du CJA « Le contentieux du stationnement des RMGV » (art. L779-1 du CJA) - créé par l'art. 52 de la loi 2011-1862	Chap. IX du titre VII du livre VII du CJA « Le contentieux du stationnement des RMGV » (art. R779-1 à R779-8 du CJA) - créé par l'art. 2 du décret 2007-1018		
Art. 322-4-1 du CP Délit d'installation en réunion sur un terrain appartenant à autrui - créé par 1° de l'art. 53 de la loi 2003-239			Circulaire NOR/INT/K03/00039/C du 31 mars 2003 sur l'article 53 de la loi pour la sécurité intérieure
Art. 322-15-1 du CP Peines complémentaires du délit d'installation en réunion - créé par 2° de l'art. 53 de la loi 2003-239			Circulaire NOR/JUS/D03/30082/C du 3 juin 2003 Présentation des dispositions de droit pénal de la loi n°2003-239 du 18 mars II 1. Installation sans titre sur le terrain d'autrui

7. Habitat : règles générales - besoins en habitat - autorisations d'urbanisme

Lois - jurisprudence	Décrets	Arrêtés	Circulaires
Règles générales			
Art. L110 du CU Principe de non-discrimination dans les règles générales d'utilisation du sol - modifié par art. 5 de la loi 91-662			
Art L121-1 du CU 2° Principe de mixité sociale et d'habitat non-discriminatoire dans les docs d'urba. - créé par art. 1 ^{er} de la loi 2000-1208			
Besoins en habitat			
			<p>Circulaire UHC/PS/26 n°2000-95 du 26 décembre 2000 relative aux priorités et modalités de contractualisation pour les contrats territoriaux dans les domaines relevant du METL IV 3 Prise en compte des besoins en matière d'accueil et d'habitat des GV dans les contrats d'agglomération et stratégie de réalisation intercommunale de terrains familiaux</p>
			<p>Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Titre VII. Besoins en habitat des GV</p>
			<p>Circulaire UHC/IUH1/26 n°2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs</p>
Autorisations d'urbanisme			
Art. L444-1 du CU Aménagement des terrains familiaux - créé par l'art. 15 de l'ord. 2005-1527	Art. R421-23 du CU Déclaration préalable obligatoire j) pour l'installation de + de 3 mois d'une RMGV		<p>Circulaire n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 Titre V. Nouvelles dispositions du CU V.1 Règles générales V.4 Terrains familiaux</p>
			<p>Circulaire UHC/IUH1/26 n°2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs</p>

Abréviations utilisées

AA	Aire d'accueil
AGAA	Aide à la gestion pour les aires d'accueil
APA	Aire permanente d'accueil
APP	Aire de petit passage
AGP	Aire de grand passage
CAA	Cour administrative d'appel
CE	Conseil d'état
CG	Conseil général
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CJA	Code de justice administrative
CP	Code pénal
CSS	Code de la sécurité sociale
CU	Code de l'urbanisme
DGF	Dotations globales de fonctionnement
EGR	Emplacement pour grand rassemblement
EP	Emplacement provisoire
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
GV	Gens du voyage
OM	Ordures ménagères
PLU	Plan local d'urbanisme
RMGV	Résidence mobile constituant l'habitat permanent de ses utilisateurs
RNU	Règlement national d'urbanisme
SD	Schéma départemental
ZUS	Zone urbaine sensible